

Entente intercommunale Payerne–Montagny

Rapport d'exploitation 2015

L'Entente intercommunale Payerne-Montagny a pour objectif l'exploitation des ressources en eau potable de la vallée de la « Praz » et de la « Croix-de-Vaux » sur la Commune de Montagny.

Son comité est formé de trois membres de l'exécutif de la Commune de Montagny, et la vice-présidence est occupée par Mme Luisier Brodard, Syndique de Payerne. M. André Jomini et M. Jacques Henchoz sont les représentants de la Municipalité. Le secrétariat est assuré par M. Norbert Carrel, chef du service des Infrastructures de la Commune de Payerne.

Le comité s'est réuni à deux reprises, soit le 12 mai 2015, pour l'adoption des comptes 2014, et le 15 octobre 2015, pour l'adoption du budget 2016.

Le présent rapport retrace le bilan hydraulique et financier de l'année 2015 (2014).

Le volume total d'eau pompé au puits a été de 227'085 m³ (201'433 m³). Il est donc supérieur de 12.73 % (- 42.18 % l'année 2014), soit + 25'652 m³ (-146'951 m³).

La consommation annuelle s'élève pour Montagny à 121'811 m³ (112'072 m³), ce qui représente le 53.64 % (55.64 %) et pour Payerne 105'274 m³ (89'361), soit 46.36 % (44.36 %). Pour la Commune de Payerne, l'eau provenant de l'Entente intercommunale représente le 8.83 % (7.97 %) de son approvisionnement total.

Tous les travaux mis au budget, à savoir l'entretien des cuves du réservoir, le renouvellement et l'extension du système de gestion ainsi que l'entretien courant des installations ont été réalisés et les montants respectés.

Cette année, nous avons remplacé la pompe n° 1 du J3, défectueuse. Pour rappel et afin d'assurer une pompe en réserve, le conseil exécutif, dans sa séance du 13 mai 2013, avait décidé d'inscrire au budget annuel l'achat d'une nouvelle pompe.

Le total des charges de l'Entente pour l'année écoulée, y compris les prestations communales de Payerne et Montagny, se monte à Fr. 105'970.50 (Fr. 58'566.75).

La répartition de chaque commune, selon la clé définie dans la convention, se monte à Fr. 32'806.15 (budget Fr. 32'866.20) pour Montagny et à Fr. 67'440.60 (budget Fr. 85'917.15.-) pour Payerne.

Monsieur André Jomini, Municipal

ABSMAD

Exercice 2015

L'ABSMAD, ou Association broyarde pour la promotion de la santé et le maintien à domicile, recouvre le district de la Broye-Vully avec trois CMS à Payerne, Moudon et Avenches.

Le comité, dont je suis déléguée depuis le 1^{er} juillet 2012, est présidé par Monsieur Vincent Guggi. Il s'est réuni à 8 reprises en 2015.

Je rappelle que la direction emmenée par Madame Mireille Pidoux est installée dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville. Ce déménagement permet un renforcement des liens de confiance ABSMAD-Commune pour assurer le développement des soins à domicile.

Je me plais à relever, également, que les trois CMS de Payerne, Moudon et Avenches ont fonctionné à satisfaction.

Quelques chiffres :

L'ABSMAD employait 314 personnes au 31 décembre 2015. Cela correspond à 145 ETP. Elle s'est occupée de 987 (939 en 2014) clients en moyenne par mois.

L'exercice 2015 a bouclé avec un bénéfice de Fr. 439'808.- (Fr. 49'722.--), reversé à 90% à l'AVASAD.

Le nouvel immeuble de logements protégés a été inauguré en 2015 et tous les appartements ont trouvé preneurs. L'espace dédié au parascolaire a aussi été ouvert.

En parallèle, les travaux liés à une possible intercantonalisation de l'aide et des soins à domicile se poursuivent. Cette démarche revêt une importance particulière à l'heure où le canton de Vaud envisage de revoir tout le système de soins vaudois.

L'ABSMAD assure le maintien à domicile et soulage un grand nombre de familles dans leur mission de soutien. Elle gère aussi l'Association Secutel. Nos remerciements vont à tous les collaborateurs et collaboratrices de l'ABSMAD engagés avec enthousiasme pour le bien des personnes dépendantes ou atteintes dans leur santé, leur permettant ainsi de rester dans leur lieu de vie le plus longtemps possible.

Madame Christelle Luisier Brodard, Syndique

ARAS

Exercice 2015.

Le CODIR est composé de 7 membres dont le président : Eric Küng

Siège et agences : Payerne, Moudon, Lucens et Avenches

L'ARAS Broye-Vully (Secteurs CSR, AAS, ARAJ) emploie : 4305 % = 68 personnes + 77 accueillantes en milieu familial.

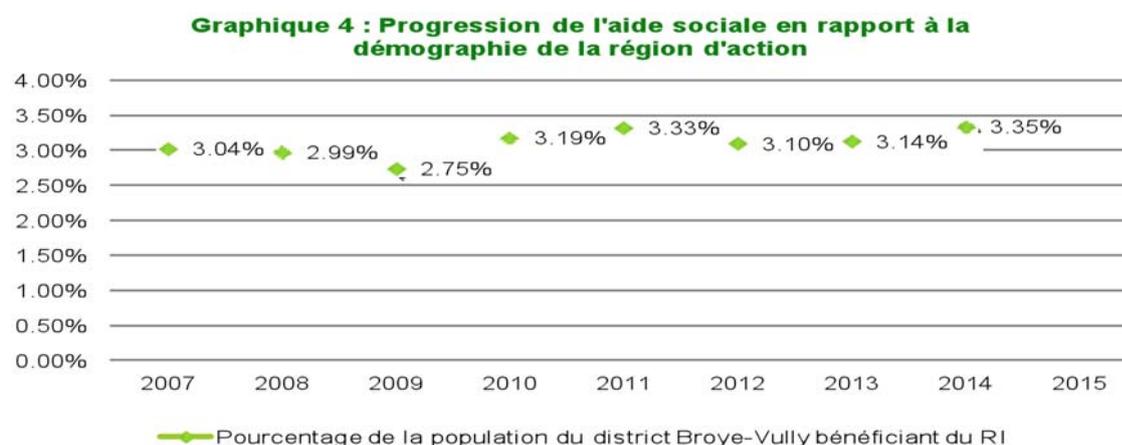
Aspect financier :

Année	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes	Flux financiers
2015	20'995'582.98	3'134'268.82	18'200'174.43	24'129'851.90

- Le total des flux financiers s'établit à Fr. 24'129'851.90 soit une augmentation de 9.97 % par rapport à 2014.

Le Centre Social Régional (CSR)

Une gestion rigoureuse et un nombre de dossiers traités (donc financés par le canton) supérieur à celui prévu au budget nous a permis de boucler l'exercice avec un excédent de recettes de Fr. 184'483.06. Une partie de cet excédent, soit Fr. 169'220.06 alimentera nos Fonds de Réserve et le solde, soit Fr. 14'263.00, sera remboursé au DSAS.



Si l'on fait la moyenne des dossiers payés, on obtient 740 en 2014 et 812 en 2015.

Secteur social (RI social)

Un secteur social en mouvement ! 2015 est synonyme de projets pour l'équipe du CSR. Tout d'abord un projet interne déjà existant avec les mesures d'insertion sociales dans les communes (MIS communes) mais qu'il a fallu évaluer et améliorer. Ensuite le projet JADO, qui continue son bonhomme de chemin, mais en laissant une place à deux autres projets du SPAS : la collaboration PROCAP-CSR et les jeunes adultes en difficulté (JAD).

Afin de permettre une prise en charge optimale, le CSR Broye-Vully bénéficie également, au prorata de son volume de dossiers, d'une partie du budget cantonal des MIS (mesures d'insertion sociale individualisées) soit Fr. 98'021.00 pour l'année 2015. Le CSR Broye-Vully se montre très actif en sollicitant près de 10% des places en mesures conventionnées alors que son volume de dossiers représente 4.1% des aides RI cantonales.

Programme FORJAD

Au CSR Broye-Vully, la majorité des bénéficiaires profitant du programme FORJAD est également coachée par ACCENT (accompagnement en entreprise) qui est un service du centre vaudois d'aide à la jeunesse. ACCENT a suivi 35 jeunes au cours de l'année scolaire 2014-2015. Parmi ces 35 personnes, 31 sont en formation.

Enquêteur

En 2015, le CSR possède 1.1 postes d'enquêteurs, ce qui explique la hausse d'enquêtes ouvertes et terminées pour fraude.

La somme totale des indus calculés s'élève à Fr. 421'002.50. Cela correspond à 2.31 % du total des dépenses nettes des aides attribuées aux bénéficiaires du RI du CSR Broye-Vully.

Agences d'assurances sociales

Le personnel des agences représente 5.40 EPT. Le personnel des AAS est resté stable tout au long de l'année 2015.

Pour 2015, le montant à couvrir par les communes est de Fr. 705'355.73 pour 39'468 habitants. Le budget était basé sur un coût de Fr. 19.77 par habitant. La différence par rapport aux avances encaissées, soit Fr. 75'348.13 sera restituée aux communes.

Structure de coordination de l'accueil familial de jour

Au 31 décembre 2015, nous dénombrons 77 accueillantes réparties dans 19 communes. Payerne : 17.

Les accueillantes ont réalisé 252'288 heures de garde en 2015 (240'043 en 2014).

Ce sont 553 enfants qui ont été accueillis durant l'année 2015 (473 en 2014).

Les heures de garde réalisées en 2015 représentent l'équivalent d'une garderie de 110 places occupée à 100 % durant 10 heures par jour !

Le rapport de gestion de l'ARAS peut être consulté sur le site : www.arasbroyevully.ch

Monsieur Eric Küng, Municipal

ORPC

Exercice 2015

Conformément aux accords en vigueur, la Municipalité a le plaisir de vous transmettre son rapport sur l'activité 2015 de l'ORPC Région Broye-Vully.

Au niveau administratif, l'année dernière a été marquée par la fin des travaux de fusion des ORPC d'Avenches, de Payerne et de Moudon. Les nouvelles autorités ont été installées par Monsieur le Préfet le 14 octobre 2015 et les nouveaux règlements sur les indemnités et les facturations ont été adoptés par l'assemblée générale du 19 janvier 2016.

La présidence du CODIR a été reprise par Monsieur Michel Jaunin, Municipal à Vully-les-Lacs.

Lors de la création de l'ORPC Broye-Vully, nous avons dissous les réserves des anciennes régions (Avenches, Moudon et Payerne). Notre commune a encaissé la somme de Fr. 15'968.70, versé sur le compte n° 660.3521.00.

Au budget, le montant de Fr. 17.25 est inscrit comme cotisation à l'ORPC.

La page 36 du rapport de gestion de la Municipalité de Payerne informe de manière précise sur les missions opérationnelles réalisées en 2015 par les membres de l'ORPC de Payerne.

Dès le mois de septembre 2015, j'ai participé comme représentant de l'exécutif de notre commune aux séances du CODIR à raison d'environ une par mois. Ces dernières se déroulent dans les locaux loués par l'ORPC à l'Hôtel de Ville.

Monsieur André Jomini, Municipal